

Procès-verbal N°5 Commission Football des Enfants

Réunion du :	24/09/26
À :	10H00
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GECO, Martine JOLY, Mrs Léonard INNIANTONI, Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Louis DELFIEU
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 4 du 17/09

Rappel

Concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI, Dans Footclubs : Il faut absolument qu'un éducateur soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Concernant l'utilisation de la FMI, le résultat de l'équipe qui a remporté les défis doit être noté sur la feuille FMI dans la partie "observation".

Beaucoup de clubs ne le font pas : **ATTENTION au moment des classements.**

En cas de dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

Dispositif :	U6 (2021)	U6/U7 (2021/2020)	U8 (2019)
Catégories de licence autorisées :	U6G / U6F U7F	U6G / U7G U6F U7F / U8F	3 U7 (F ou G) U8G U8F U9F
Dispositif :	U8/U9 (2019/2018)	U10 (2017)	U10/U11 (2016/2017)
Catégories de licence autorisées :	3 U7 (F ou G) U8G / U9G U8F / U9F / U10F	3 U9 (F ou G) U10G U10F U11F	3 U9 (F ou G) U10G / U11G U10F /U11F / U12F
Dispositif :	U12 (2015)	U12/U13 (2015/2014)	U10/U11 Féminines
Catégories de licence autorisées :	U13F / U12F U12 G 3U11 G/ F	U14F / U13F / U12F / U13 G / U12G 3 U11 G / F	U10 F /U11 F /3 U9 F

Catégorie U12/U13

➤ RETOUR CSR

Dossier 2026-2027 CSR - 11 Match n° 79127761 -12/09/2026

MARGUERITTES ES FEM 3 (514961) / NÎMES CASTANET 1 (547384)

Dit match perdu par pénalité à l'équipe NÎMES CASTANET 1 (547384) pour en reporter le bénéfice à l'équipe MARGUERITTES ES FEM 3 (514961) sur le score de 18/0. Plus 2/0 de défis

Dossier 2026-2027 CSR - 13 Match n° 79134934 -19/09/2026

CALVISSON FC 2 (580584) / FC ST CHAPTES 1 (565089)

Dit match perdu par pénalité à l'équipe FC ST CHAPTES 1 (565089) pour en reporter le bénéfice à l'équipe CALVISSON FC 2 (580584) sur le score de 3/0. Plus 2/0 de défis

➤ FORFAIT GENERAL (art 25) :

Indépendante PSE 30 2 U12/U13 D4 Poule D : 80€

AS Rousson 2 U12/U13 Poule A : 80€

➤ REPORTS

Les rencontres suivantes sont reportées au 28 Novembre 2026 :

U12U13 D3 B Pissevin / Redessan du 19.09.26

U12U13 D4 A Rochefort / St Quentin du 12.09.26

U12U13 D4 D Rhone Gardon / ECOLE FOOT ALES du 19.09.26

➤ INVERSION

La rencontre Aimargues / ES Nîmoise D2 Poule B du 26/9 est inversée elle se jouera à **11h00 La Bastide N° 9**

ATTENTION U12/U13 D1 Module U13 ou CFI U10/U13 OBLIGATOIRE

RAPPEL

PAS DE MATCH NUL POUR LES DEFIS : IL FAUT UN GAGNANT

LES FEUILLES DE DEFIS (si pas note sur FMI) DOIVENT ETRE OBLIGATOIREMENT ENVOYES A LA COMMISSION POUR LE JEUDI MATIN ET POUR ETRE PRIS EN COMPTE DANS LE CLASSEMENT

Catégorie U12

➤ RETOUR CSR

Dossier 2026-2027 CSR - 09 Match n° 79294199 -19/09/2026

Stade beaucairois FC 23(551488) / Uchaud GC 21 (517866)

• Dit match perdu par forfait à l'équipe STADE BEAUCAIROIS FC 23 (551488) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de UCHAUD GC 21 (517866) sur le score de 3/0. Plus 2/0 de défis : 30€

➤ FORFAIT GENERAL (art 25) :

Beucaire U12 N3 Poule B Phase 1 : 80€

ATTENTION U12 DEVELOPPEMENT Module U13 ou CFI U10/U13 OBLIGATOIRE

RAPPEL

PAS DE MATCH NUL POUR LES DEFIS : IL FAUT UN GAGNANT

LES FEUILLES DE DEFIS (si pas note sur FMI) DOIVENT ETRE OBLIGATOIREMENT ENVOYES A LA COMMISSION POUR LE JEUDI MATIN ET POUR ETRE PRIS EN COMPTE DANS LE CLASSEMENT

Catégorie U10 à U10/U11

REPRISE DES PLATEAUX : 26 SEPTEMBRE U0 et U10/U11

Pour simplifier les clubs, pour les plateaux : une feuille unique devra être envoyée par le club recevant par le FAL / Les feuilles seront à télécharger sur le site du District.

RAPPEL : Au Niveau des engagements : U10 et U10/U11

Niveau 1 Développement / Diplôme Obligatoire

Niveau 2 Intermédiaire

Niveau 3 Loisir

FAIRE ATTENTION POUR LA ROTATION 2 POUR VOS NIVEAUX

ATTENTION U10 et U10/U11 DEVELOPPEMENT Module U13 ou CFI U10/U13 OBLIGATOIRE

RAPPEL : NIMES OL U10 et U10/U11 / PLATEAUX à 14h00

Suppression d'une équipe après engagement :

CANABIER 2 PL50 : 80€

LE CAILAR PL 30 : 80€

Catégorie U6 à U8/U9

REPRISE DES PLATEAUX : 26 SEPTEMBRE U8 et U8/U9

RAPPEL : Au Niveau des engagements : U8 et U8/U9

Niveau 1 Développement / Diplôme Obligatoire

Niveau 2 Intermédiaire

Niveau 3 Loisir

FAIRE ATTENTION POUR LA ROTATION 2 POUR VOS NIVEAUX

ATTENTION U8 et U8/U9 DEVELOPPEMENT Module U09 ou CFI U6/U09 OBLIGATOIRE

Pour simplifier les clubs ,pour les plateaux une feuille unique devra être envoyée par le club recevant par le FAL / Les feuilles seront à télécharger sur le site du District.

Suppression d'une équipe après engagement : US SOMMIERES U8/U9 : 80€

Foot Animation - FEMININES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA



La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

